

# CAPSULE INFO>VEILLE

## Europe : utilisation des chaînes de bloc pour combattre la fraude liée à la taxe de vente

En 2017, l'écart fiscal lié à taxe sur la valeur ajoutée (TVA) totalisait 137,5 milliards d'euros dans les 28 pays membres de l'Union européenne. Ce montant représente la différence entre la TVA qui serait payée si toutes les obligations fiscales étaient entièrement remplies en toutes circonstances (les recettes théoriques) et celle qui est effectivement perçue et recouvrée.

L'écart fiscal est attribuable à divers facteurs ; entre autres, la méconnaissance de certains contribuables quant à leurs obligations envers l'État, leur incapacité à respecter celles-ci (par exemple en cas de faillite), les erreurs de calcul, la fraude ou l'évasion fiscale.

À elle seule, la fraude est responsable de plus du tiers de l'écart fiscal. En général, les personnes qui commettent ce genre d'exaction déclarent à l'administration fiscale la taxe de vente perçue, mais omettent sciemment de déclarer certaines transactions. Comme les vérifications portant sur cette taxe sont exécutées plus tardivement que d'autres, le délit passe inaperçu pendant une certaine période.

Pour contrer ce problème, plusieurs pays ont implanté des modules d'enregistrement des ventes. Il s'agit de relier un ordinateur, doté d'une imprimante de reçus, à une caisse enregistreuse ou à un système de points de vente. Dans certains pays, l'information sur les ventes réalisées est transmise par Internet.

Cependant, ce système présente un risque. Les informations de facturation étant stockées dans une base de données centrale, leur protection constitue une tâche coûteuse et difficile.

Une cyberattaque représente-t-elle un scénario de science-fiction ? Pas du tout, si l'on en croit les actes de piratage qui visent des agences gouvernementales américaines depuis quelques mois. En 2019, les données de plus de 20 millions de personnes avaient été dérobées lors de la violation d'une base de données gouvernementale en Équateur. Ce pays compte seulement 16 millions de citoyens, mais les cyberdélinquants s'étaient aussi emparés de renseignements appartenant à des personnes décédées.

Selon un article paru dans le journal de l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales, il est possible d'éliminer ce risque grâce à la technologie des chaînes de blocs (*blockchains*). L'Office québécois de la langue française définit la chaîne de blocs comme une « base de données distribuée et sécurisée, dans laquelle sont stockées chronologiquement, sous forme de blocs liés les uns aux autres, les transactions successives effectuées entre ses utilisateurs depuis sa création ».

La chaîne de blocs est donc un registre virtuel qui recueille les détails de chaque transaction entre un acheteur et un vendeur. Ce n'est pas la facture qui est enregistrée, mais un identifiant unique lié à une transaction. Celle-ci est publiée sous forme chiffrée dans un registre public dans lequel seuls le vendeur et l'acheteur peuvent la décrypter. Ces personnes peuvent permettre à un tiers, une organisation fiscale par exemple, d'accéder à ces informations pour mener une vérification.

La compagnie néerlandaise Summitto a créé un système de comptabilité à trois entrées (Triple Entry Accounting System). Appelée TX++, cette application se base sur la technologie des chaînes de blocs. Elle peut être jumelée à plusieurs logiciels de comptabilité ou utilisée directement à partir d'un portail en ligne. Dans ce système, toutes les écritures comptables sont scellées de manière cryptographique par une troisième entrée. Le processus se déroule ainsi :

- Une entreprise crée une facture, la signe électroniquement et l'envoie sur une chaîne de blocs à un client ;
- Le client visualise la transaction, la révise au besoin, la valide par une seconde signature électronique et l'enregistre automatiquement dans ses propres livres ;
- La chaîne de blocs contient alors une facture acceptée et signée par les deux parties. Il s'agit d'un bloc inaltérable. Ce « reçu partagé » pourra être vérifié par l'organisation fiscale.

Cette entrée ne peut être altérée de manière frauduleuse sans rompre la chaîne. Chaque enregistrement est validé avant et après, rendant chacune des écritures interdépendantes les unes des autres. Pour les concepteurs de TX++, cette solution permettrait de lutter contre la fraude liée à la TVA, d'accroître la conformité fiscale et de réduire la charge administrative des entreprises.

## RÉFÉRENCE

IINTRA-EUROPEAN ORGANISATION OF TAX ADMINISTRATIONS (page consultée le 21 décembre 2020). *Applying New Technologies and Digital Solutions in Tax Compliance*, p. 27-28, <https://www.iota-tax.org/publication/iota-book-applying-new-technologies-and-digital-solutions-tax-compliance>